Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le 08/10/2024 2024

ID: 005-200064657-20240927-DCM270924\_5-BF

# COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 27 septembre 2024 Délibération n°5

L'An deux mille vingt-quatre le vingt-sept septembre à 19h30, le Conseil Municipal convoqué le dix-neuf septembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

#### Nombre de membres en exercice : 19

<u>Etaient présents</u>: MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - GRANET Alice - MOUTIER Gérard - HERMITTE Jean-Pierre - KIRKYACHARIAN Luc - SEMIOND Philippe - COQUILLAT Catherine - ALPHAND Thierry - ADISSON Frank - JEANNE Virginie - VERNET Laurent - ALDEBERT Gérard - PRAT Christelle - GIRAUD Matthieu

#### Absents:

<u>Procurations</u>: BARONNAT Bernard à ADISSON Franck - MOUGIN Rémi à GRANET Alice - VIESSANT Céline à MOREAU Gaëlle - MOSSO Véronique à VERNET Laurent

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

## OBJET: BUDGET PRINCIPAL (M 57): DECISION MODIFICATIVE N°5

Madame le maire présente au conseil la décision modificative n°5 du budget principal de la collectivité portant sur les mouvements comptables suivants :

### En fonctionnement et investissement

Mouvements de crédits nécessaires aux régularisations comptables suivantes :

- Intégration dans l'actif du budget principal des biens meubles nécessaires à l'exercice de la compétence ski de de fond, cédés à titre gracieux par la communauté de communes du Pays des Ecrins;
- Cession à titre gracieux ou onéreux d'une partie de ces actifs à la commune de Freissinières, comme suit :
  - Cession à titre gracieux d'une dameuse ;
  - o Cession à titre onéreux d'une motoneige ;
- Intégration des frais d'études et procédures relatifs à l'instauration de servitudes dites « loi montagne » sur le domaine alpin, réalisées antérieurement par les communes historiques de Vallouise et Pelvoux;
- Intégration des frais d'études et procédures relatifs à l'élaboration du schéma directeur de l'eau potable de la commune historique de Pelvoux ;
- Inscription de crédits relatifs au reversement d'un excédent exceptionnel du budget annexe de l'eau;
- Augementation des crédits inscrits aux chapitres 021 et 023, nécessaire à l'équilibre de ces opérations;

Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024 Publié le 2024-205

ID: 005-200064657-20240927-DCM270924\_5-BF

## Les virements de crédits proposés sont les suivants :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00€	66 603,14 €	0,00€	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00€	66 603,14 €	0,00€	0,00€
D-6751 : Valeurs comptables des immobilisations cédées (hors ASA)	0,00€	11 171,41 €	0,00€	0,00 €
D-681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov Ch. fonctionnement	0,00€	115 459,18 €	€ 00,0	0,00 €
R-773 : Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale	0,00€	0,00€	0,00€	24 294,46 €
R-7761 : Différences sur réal. (négatives) reprises au compte de résultat	0,00€	0,00€	0,00€	7 671,41 €
R-77681: Neutralisation des amortissements	0,00€	0,00€	0,00€	115 459,18 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00€	126 630,59 €	0,00€	147 425,05 €
R-75861 : Excédents reversés - Régies avec seule autonomie financière	0,00€	0,00€	0,00€	42 308,68 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00€	0,00€	0,00€	42 308,68 €
R-7751: Produits des cessions d'immobilisations (hors ASA)	0,00€	0,00€	0,00€	3 500,00 €
TOTAL R 77 : Produits spécifiques	0,00€	0,00€	0,00€	3 500,00€
Total FONCTIONNEMENT	0,00€	193 233,73 €	0,00€	193 233,73 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00€	0,00€	0,00€	66 603,14 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00€	0,00 €	0,00€	66 603,14 €
R-024 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00€	0,00€	3 500,00 €	0,00€
TOTAL R 024 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	3 500,00 €	0,00€
D-192 : Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	0,00€	7 671,41 €	0,00€	0,00 €
D-198 : Neutralisation des amortissements	0,00€	115 459,18 €	0,00€	0,00 €
D-2088 : Autres immobilisations incorporelles	0,00€	24 294,46 €	0,00€	0,00 €
R-2182 : Matériel de transport	0,00€	0,00€	0,00€	11 171,41 €
R-28041411 : Amort. subv. com. GFP - Biens mobiliers, matériel et études	0,00€	0,00€	€ 00,0	115 459,18 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00€	147 425,05 €	0,00€	126 630,59 €
D-204411 : Subv. nature org. publics - Biens mobiliers, matériel et études	0,00€	115 459,18 €	€ 00,0	0,00€
R-2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00€	0,00€	0,00€	115 459,18 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00€	115 459,18 €	0,00€	115 459,18 €
R-1321 : Etat et établissements nationaux	0,00€	0,00€	0,00€	1 500,00 €
R-1323 : Départements	0,00€	0,00€	0,00€	24 362,12 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00€	0,00€	25 862,12 €
D-202 : Frais études, élaboration, modif et révisions doc d'urbanisme	0,00€	68 170,80 €	0,00€	0,00€
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	68 170,80 €	0,00€	0,00€
Total INVESTISSEMENT	0,00€	331 055,03 €	3 500,00 €	334 555,03 €
Total Général	524 288,76 €		524 288,76 €	

 Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;
 Vu l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales ; Vu l'article D.2342-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le

ID: 005-200064657-20240927-DCM270924\_5-BF

# Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- > Accepte la décision modificative n°5 sur le budget principal de la commune ;
- > Autorise madame le Maire à procéder au virement de crédits prévu par la présente décision modificative ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le maire Gaëlle MOREAU La secrétaire de séance Maryline FISCHER

Certifiée exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales